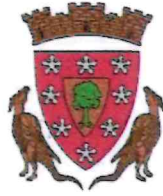


COMMUNE DE TANCARVILLE



76430

ARRÊTÉ N° AG 32 / 05 / 2026

COURSE DE CÔTE – FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA SEINE
Les 16 et 17 mai 2026

Le Maire de TANCARVILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu le Code de la Route

Vu l'arrêté général de circulation et de stationnement n° 17/04/2025 du 8 avril 2025,

Vu la demande présentée par l'association Sport Auto Tancarvillais en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser le 17 mai 2026, une épreuve sportive automobile intitulée Course de Côte de Tancarville.

Vu le règlement, l'itinéraire et l'horaire de cette manifestation.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation des parkings pour permettre l'organisation de la Course de Côte.

ARRÊTE

Article 1 : La rue de la Seine de la place du Bourg à l'impasse de la falaise sera interdite à la circulation et au stationnement des véhicules autres que ceux participants à l'organisation de la course du samedi 16 mai 2026 à 8 heures au dimanche 17 mai 2026 à 23 heures 59. Le non-respect de ces prescriptions peut entraîner la mise en fourrière des véhicules par les autorités compétentes, aux frais des propriétaires.

Article 2 : Une autorisation de circulation est accordée aux riverains de cette voie.

Article 3 : Les samedi 16 et dimanche 17 mai 2026, les Parkings de la Rue de la Seine sont réservés exclusivement aux organisateurs de l'épreuve.

Article 4 : Même autorisée, l'occupation de la chaussée devra permettre l'intervention à tout moment d'un véhicule lourd de sécurité (bande de roulement de 3 mètres)

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif (53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN), dans un délai de deux mois, à la date de publication.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à

- Madame la Sous-Préfète du Havre,
- Monsieur le Capitaine de la Brigade de Gendarmerie de St Romain de Colbosc,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale Intercommunale de Caux Seine agglo,
- Monsieur le Président de Sport Auto Tancarvillais, responsable de la mise en place de la signalisation,
- Monsieur le Responsable de la Direction des Routes à Saint Romain de Colbosc.

Pour information à :

M. le Directeur du SAMU 76 du HAVRE

M. le Directeur du SDIS 76 d'YVETOT

Fait à Tancarville, le 5 mai 2026.

Le Maire,
Christophe LAPERT